

## 4 | Productions et techniques

**INFLUENZA AVIAIRE / Malgré les efforts de la filière avicole en termes de biosécurité, il est toujours difficile d'endiguer cette épidémie et de projeter sur un avenir serein.**

# Est-il trop tôt pour parler de remise en place ?

**R**ares sont les pays en Europe qui n'ont pas eu des cas d'influenza aviaire. L'Italie avec plus de 300 foyers et 14 millions de volailles abattues est le pays le plus impacté avec la France qui compte 350 foyers en élevage domestique dont 342 dans le Sud Ouest. Par rapport au virus H5N8 de 2021, le H5N1 de 2021-2022 aura impacté plus fortement la filière gallus et cela malgré tous les efforts consentis par les éleveurs.

### Comment contrôler le risque de diffusion ?

Le sujet a été longuement abordé lors de la visioconférence organisée par la Chambre d'agriculture du Gers le 24 janvier dernier à l'attention de tous les

professionnels. Le Professeur Jean-Luc Guérin a expliqué que toutes les actions mises en place sont nécessaires : la biosécurité des élevages et des intervenants, l'adaptation des densités d'élevage et la mise à l'abri des volailles lorsque le risque de contact avec une avifaune porteuse du virus est avéré, la biosécurité des transports, la détection et la surveillance dans les élevages. Mais l'ampleur de cette crise à l'échelon européen montre que le risque zéro n'existe pas. A l'heure des retours d'expériences et des perspectives pour la prochaine saison, il faut regarder ce qui peut être encore amélioré. Selon le Professeur, la vaccination ne peut être qu'un outil de plus dans cette panoplie de mesures

de protection. Elle doit être ciblée et encadrée. A ce sujet, il précise qu'à ce jour il n'y a pas de vaccin efficace, enregistré et disponible pour le canard. C'est pourquoi des nouvelles solutions vont être testées dès ce printemps en condition de terrain. Cependant, un travail diplomatique doit être réalisé dans le même temps à l'échelon national et européen pour intégrer cette notion de vaccination dans les règles du commerce.

### La reprise c'est pour quand ?

C'est dans l'objectif d'assainir au plus tôt les territoires où le virus circule le plus que l'Administration en concertation avec la Profession a instauré les zones à dépeupler qui ont concerné 40

communes sur l'Ouest du Gers. Cela doit s'articuler dans le même temps avec le nettoyage et la désinfection de l'ensemble des sites d'élevages concernés. Dans notre département la situation semble stabilisée cependant une source d'inquiétude est apparue avec la présence récente du virus dans un élevage isolé de Manciet. Des études sont en cours pour identifier le virus et déterminer s'il s'agit d'une réminiscence du premier cas apparu à Manciet ou une propagation de la souche lando-béarnaise. Malgré cette alerte, la situation stabilisée sur les autres secteurs permet de travailler sur le passage de la zone de protection de Terraube et Fleurance en zone de surveillance ainsi que sur le

passage en zone indemne des 3 communes au sud du Gers. Les délais réglementaires sont de l'ordre de 3 à 4 semaines après les levées des zones de protection pour enfin lever la zone de surveillance et passer en zone indemne. Cependant cela doit s'harmoniser en tenant compte du contexte viral au-delà de l'échelon local.

Le Président Malabirade prévoit d'organiser une rencontre dès que les conditions de remise en place de volailles seront précisées.

